



## Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

230 | Avril-Juin 2005

Polynésie, dynamique contemporaine et enjeux d'avenir

---

# Crise politique en Polynésie française, mai 2004 – février 2005

Jean-Marc Regnault

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/441>

DOI : 10.4000/com.441

ISSN : 1961-8603

### Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

### Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2005

Pagination : 241-244

ISSN : 0373-5834

### Référence électronique

Jean-Marc Regnault, « Crise politique en Polynésie française, mai 2004 – février 2005 », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 230 | Avril-Juin 2005, mis en ligne le 01 avril 2008, consulté le 08 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/com/441> ; DOI : 10.4000/com.441

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 mai 2019.

© Tous droits réservés

---

# Crise politique en Polynésie française, mai 2004 – février 2005

Jean-Marc Regnault

---

- 1 La vie politique au sens moderne du terme est née dans les Établissements Français d'Océanie (EFO, devenus la Polynésie française en 1957) avec le rattachement de la colonie à la France libre (2 septembre 1940).

Des constantes se dégagent de l'histoire de ces soixante-cinq dernières années : l'immixtion du gouvernement central dans la vie politique et la versatilité des élus

- 2 En devenant un Territoire d'Outre-Mer (TOM) en 1946, le Territoire devait s'inscrire dans la perspective dressée par le préambule de la Constitution : être conduit par la France à la liberté de s'administrer lui-même et de gérer démocratiquement ses propres affaires. Il devait être, selon l'article 74 de cette même Constitution, « doté d'un statut particulier tenant compte de ses intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République ». Le problème a été que le gouvernement central a privilégié le second terme : « les intérêts de la République ». Du coup, éclatait une des contradictions majeures de la politique de la plupart des gouvernements à l'égard de ce Territoire : défendre les valeurs démocratiques et les vertus du suffrage universel, mais en même temps refuser que les résultats du vote ne correspondent pas aux volontés de ces gouvernements. Les gouverneurs ont tenté de manipuler le corps électoral, par exemple par l'inscription sur les listes électorales de militaires de passage, par la naturalisation massive et rapide de ressortissants chinois (1973), par des faveurs accordées à tel ou tel candidat tandis que tel autre était empêché de se déplacer dans les îles éloignées, par diverses menaces auprès de certains candidats. Après l'élection à l'Assemblée territoriale, il était relativement facile « d'acheter » des élus pour que leur changement d'attitude renversât la majorité élue (1953, 1958, 1972...) en invoquant la légalité de ces « retournements » en vertu du principe de la nullité du mandat impératif. Le député élu pouvait faire l'objet d'une campagne de dénigrement systématique et d'un acharnement qui pouvait aller jusqu'à son élimination de la vie politique. L'exemple le plus caractéristique est le sort réservé au leader nationaliste et député Pouvanaa a Oopa (Regnault, 2003), arrêté en 1958 et emprisonné en Métropole. La raison d'État a souvent été invoquée pour justifier ces agissements, par exemple pour la

préparation et la protection du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP, 1963-1996). Du coup, les « intérêts propres » du Territoire ont été à ce point négligés que les statuts qui auraient dû accorder une autonomie de plus en plus élargie ont été « bridés », le gouverneur restant un personnage tout puissant, sauf pendant la courte période d'application de la loi-cadre Defferre (fin 1957-fin 1958).

Un combat pour l'émancipation

- 3 Tandis que la France accordait des parcelles d'autonomie, des hommes et des partis souhaitaient s'engager plus avant, réclamant une « décolonisation » effective, l'application de lois sociales avantageuses et la reconnaissance de l'originalité de la culture et des mœurs polynésiennes. Ce combat fut mené par Pouvanaa a Oopa (de 1940 à 1958), par John Teariki (de 1962 à 1983), par Francis Sanford (de 1967 à 1982). Ces leaders nationalistes furent combattus par les gouvernements de Paris et par la bourgeoisie locale qui craignait qu'un détachement de la Métropole sonnât le glas de ses dominations économique et sociale. Le combat contre l'autonomie fut mené notamment par Rudy Bambridge (de 1956 à 1972) et par Gaston Flosse (de 1958 à 1980).
- 4 Toutefois, l'autonomie était populaire et même ses adversaires ne s'y opposaient que dans la mesure où ils n'étaient pas suffisamment forts électoralement pour la contrôler. Ces derniers ne retenaient du reste que l'aspect statutaire de l'autonomie, ce qui leur permettait de contenir les revendications sociales d'une masse défavorisée, laissée pour compte du développement (en particulier du développement lié au Centre d'Expérimentation du Pacifique). Le paradoxe était que les autonomistes (quelquefois indépendantistes cachés derrière des expressions qui n'entraient pas dans le cadre des interdictions) n'étaient pas attachés au drapeau de la République mais à sa devise (ils auraient aimé que s'appliquassent les libertés et les avancées sociales métropolitaines) alors que les adversaires de l'autonomie se déclaraient attachés au drapeau tricolore mais beaucoup moins à la devise républicaine (que le Territoire gardât des pratiques coloniales les arrangeait bien).
- 5 À partir de 1978, Gaston Flosse comprit que s'opposer à l'autonomie n'était plus de saison et qu'avec un peu d'habileté, il serait possible de mener une politique sociale assez audacieuse, mais sans entamer la richesse ou la puissance de l'élite. La manne financière déversée par la France pour les activités nucléaires y aiderait. Il devint le chantre de l'autonomie, en faisant de la surenchère sur les autonomistes traditionnels (Regnault, 1995). En menant un combat dynamique, en entraînant derrière lui la plupart des jeunes diplômés et les milieux d'affaires, il gagna les élections territoriales de 1982 et négocia avec les socialistes le statut d'autonomie interne de 1984.

Gaston Flosse puissant mais contesté

- 6 Dès lors, Gaston Flosse ne cessa de revendiquer toujours plus d'autonomie, faisant démentir les juristes qui pensaient que celle-ci avait des limites (Al Wardi, 1998). L'un de ses arguments fondamentaux vis-à-vis des gouvernements centraux était de dire : plus nous aurons d'autonomie, moins les Polynésiens seront tentés par l'Indépendance. Ce raisonnement a été partiellement confirmé par les résultats électoraux. Pourtant, peu à peu, le *Tavini Huiraa* d'Oscar Temaru se renforçait et fédérait les tendances indépendantistes jusque-là dispersées. Gaston Flosse ne sut pas prévoir le triple mouvement qui s'amorçait. Premièrement, des autonomistes ne supportaient plus sa façon de gouverner ou les attaques contre tous les contre-pouvoirs. Deuxièmement, son gouvernement, pour efficace qu'il fût, négligeait les Polynésiens vivant dans une grande pauvreté (environ 25 % de la population selon les statistiques des services du

gouvernement). Troisièmement, les indépendantistes changeaient leur discours, envisageaient des étapes avant de se séparer de la France et devenaient plus ouverts à des alliances avec des adversaires autonomistes de Gaston Flosse.

- 7 Le statut de février 2004 devait assurer le triomphe de Gaston Flosse et assurer sa suprématie sur ce qu'on appelle maintenant « le pays ».
- 8 L'imprévisible se produit le 23 mai 2004. La prime majoritaire <sup>1</sup> revenait à la formation dirigée par Oscar Temaru grâce à une avance de moins de 400 voix. En s'alliant avec deux autonomistes, Oscar Temaru disposait d'une majorité de 29 sièges contre 28. Son pouvoir était fragile. Cette fragilité venait de causes internes et externes. Après trente ans d'opposition, la nouvelle équipe était peu préparée. Les tendances centrifuges étaient fortes dans un pays habitué à voir des élus basculer d'un camp à l'autre. D'un autre côté, ni les partisans de Gaston Flosse, ni le gouvernement central n'étaient disposés à laisser le pouvoir à un homme qui avait toujours été diabolisé. Après trois mois et demi d'une immense espérance dans le *taui* (le changement) et en même temps de déceptions causées par la lenteur des réformes (mais bien noter le court délai), un élu de la liste d'Oscar Temaru rejoignit le camp de Gaston Flosse et la majorité changea. Le 9 octobre, une motion de censure renversait le gouvernement et Gaston Flosse redevenait président (Regnault, 2005).
- 9 Il fut difficile de faire admettre aux électeurs que la victoire du 23 mai pouvait être changée par la décision d'un seul homme. Une gigantesque manifestation eut lieu le 16 octobre pour réclamer la dissolution de l'Assemblée. « France, rends-nous notre victoire » proclamaient des banderoles. Le gouvernement central refusa cette dissolution. Deux Polynésies s'affrontaient, en quelque sorte le « pays légal » et le « pays réel », la « légalité » et la « légitimité ».
- 10 Le déblocage vint en partie de la décision du Conseil d'État qui estima qu'en raison du faible écart de voix entre les deux listes de tête et de la constatation de quelques irrégularités, les élections des îles du Vent (75 % de la population et 37 sièges à l'Assemblée) devaient être annulées. Les élections partielles furent fixées au 13 février. La campagne électorale se déroula dans un climat assez tendu.
- 11 Si aucune violence n'eut lieu, des bâtiments publics (la Présidence notamment) furent occupés par des « éléments non contrôlés » qui refusaient d'appliquer les décisions des tribunaux. Des manifestations (des marches, des meetings, des défilés de voitures arborant les couleurs des partis) se succédèrent d'octobre 2004 à février 2005 sans incident notable malgré l'âpreté des propos tenus à l'égard des adversaires.  
Une crise inachevée
- 12 Le scrutin du 13 février a mis en évidence la popularité d'Oscar Temaru dont la liste gagne 6 points (à 47 %) par rapport à mai 2004. Gaston Flosse a juste maintenu ses positions (autour de 40 %), mais bénéficie des résultats des élections de mai dernier dans les autres circonscriptions. Du coup, les deux leaders disposent chacun de 27 sièges à l'assemblée et le parti centriste est l'arbitre de la situation avec 3 sièges.
- 13 Ces résultats montrent l'absurdité de la prime majoritaire censée assurer une majorité forte et stable alors que c'est le contraire qui s'est produit. Ils montrent également que le gouvernement central a eu tort de refuser la dissolution en octobre. Pourtant, c'est bien vers cette solution et vers une réforme du statut qu'il faudra s'acheminer.

14 février 2005

---

## BIBLIOGRAPHIE

AL WARDI S., 1998. – *Tahiti et la France. Le partage du pouvoir*. Paris : L'Harmattan, 320 p.

REGNAULT J.-M., 1995. – La décentralisation outre-mer : un combat pour l'émancipation politique et économique. L'exemple du statut de 1984. *Les Cahiers d'Outre-mer, Revue de Géographie de Bordeaux*, Bordeaux, n° 191, juillet-septembre, p. 405-420.

REGNAULT J.-M., 2003. – *Pouvanaa a Oopa, victime de la raison d'État*. Papeete : Éditions de Tahiti, juin, 164 p.

REGNAULT J.-M., 2005. – *Le pouvoir confisqué en Polynésie française, l'affrontement Temaru/Flosse*. Paris : Les Indes Savantes, 184 p.

## NOTES

1. Gaston Flosse avait fait introduire dans le statut une disposition accordant dans chacune des six circonscriptions une prime égale à 33 % des sièges à la liste arrivée en tête. Signalons qu'il s'agit d'une élection à un tour. Concrètement cela aurait dû permettre à Gaston Flosse (minoritaire, mais en tête devant une opposition dispersée) de s'assurer plus de 40 sièges sur 57.

---

## AUTEUR

**JEAN-MARC REGNAULT**

Maître de conférence en Histoire, Université de polynésie française